

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2021085	Date d'inspection Le 21 août 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	16 juin 2025	02 juin 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	16 juin 2025	21 août 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de suivi fait le 21-08-2025 en après-midi. Les enfants se préparent pour faire une sortie à mon arrivée. Les dossiers des enfants sont vérifiés. L'information manquante concernant les contacts d'urgences a été ajoutée dans les 5 dossiers vérifiés lors de la visite. Les lacunes sont maintenant conformes. L'exploitante rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 août 2025

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Le 21 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date